

Réunion des organisateurs de la ligue PACA Triathlon
30/11/2019



Club House Marcel Roustan
Rue du Capitaine Guibert
13 300 SALON-de-PROVENCE

www.salontriathlon.com

Déclaré en Préfecture sous le n° W131001019
N° SIRET : 492 417 670 00014

Rapide point de Arnaud sur la réunion :

Pour les manifestations, quand nous sommes dans l'impossibilité de satisfaire à une réglementation de la FFTRI nous pouvons demander une dérogation. Ces demandes étaient jusqu'ici à faire à la FFTRI, désormais, elles seront à formuler à la ligue pour les compétitions régionales.

Identifications des bonnets : plus besoin de mettre le numéro sur les bonnets. Par contre la fourniture des bonnets est toujours une obligation.

La réglementation est en ligne depuis 2 jours, plus de version papier.

On nous a rappelé que un seul dossard était nécessaire si la règlementation de l'épreuve rendait obligatoire le porte dossard.

Pour les sanctions "aspiration abri" en vélo, désormais il faut que celle-ci soit placée avant la zone de pied à terre (donc plus possible de la mettre dans T2). Cela afin d'éviter que certains concurrents profitent de la sanction pour se ravitailler ou commencer à se changer.

J'ai annoncé à Gérard O. le président de la ligue que je quitterai mes fonctions de président, et je l'ai invité pour l'occasion à notre AG du 7 février. Il a accepté.

Un intervenant nous a fait des propositions de cartographie pour les compétitions, pour un cout de 400 euro à 2500 euros, il réalise les cartes d'implantation course, parcours, implantation bénévoles etc... qu'il met en ligne.

Dans les questions diverses, il a été demandé qu'un planning provisoire soit mis en place pour que les organisateurs puissent voir en amont quand les manifestations sont prévues et ne pas les découvrir ça au dernier moment.

Arnaud